



Mairie de Gontaud de

Nogaret

Compte rendu du conseil municipal du 27/04/26

Début de la réunion à 8h00

Président : Augustin Christophe

Secrétaire : Corella Hélène

Tous présents sauf un absent excusé : POSER Alexandre

1. INDEMNITÉ DE FONCTION CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire propose une indemnité de fonction pour Emmanuel Foucaud qui est chargé de la gestion de la cantine : 3.50%

BRUT : 143.87€ NET : 124.30€

Le montant des indemnités de fonction des élus locaux est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

2. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2026 DES IMPÔTS DIRECTS

Le maire propose pour 2026 le maintien des taux d'imposition pour le foncier bâti, non bâti et la taxe d'habitation.

Hélène Corella présente les taux et les bases d'imposition.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

Document en annexe

3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maire propose au conseil municipal de voter les subventions ci-dessous.
Une réunion de toutes les associations de la commune est prévue le 17/06/26.
A cette occasion, une présentation sera faite sur une nouvelle procédure pour établir les subventions aux associations à compter de 2027.

	BUDGET 2026
USG CYCLO	225
USG VTT	225
USG CLUB DE TENNIS - PAYE EN 2025	375
USG GYM	400
USG FOOTBALL	1590
USG ASS RANDONNÉES PÉDESTRES	155
COOP SCOLAIRE NOEL	700
COOP SCOLAIRE USEP	300
COMITE DE JUMELAGE	200
COMITE DE JUMELAGE FESTIVITÉS	2000
ASS RÉCRÉ POUR TOUS	300
SOCIETE DE CHASSE	265
COMITE DES FETES	155
ASS. DES COMMERÇANTS GONTAUD	155
AMIS DU MOULIN	155
LES TISSEURS DE LIENS	155
Off Road	155
La compagnie des dodet's	155
CLUB JOYEUX SOURIRE 3EME AGE	155
Association des parents d'élèves	155
Les accidentés de la vie	100
FNACA	100
Le souvenir français	100
TOTAL	8275

Les présidents, vice-présidents et trésoriers des associations qui sont élus, ne peuvent pas voter : Dreano Joëlle, Papa Sandrine, Corella Hélène et Lendi Patrice.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :14
Abstention :0

4. BUDGET 2026

Le maire propose le vote du budget 2026.

Hélène Corella présente la proposition de budget 2026 et une synthèse sur la situation financière de la commune.

Gontaud de Nogaret - Proposition budget 2026										27/04/2026
DEPENSES FONCTIONNEMENT					RECETTES FONCTIONNEMENT					
Chapitres	BUDGET 2026	new. révisions	CFU 2025	BUDGET 2025	Chapitres	BUDGET 2026	CFU 2025	BUDGET 2025		
11 - Charges à caractère général	441 663	31%	289 683	391 099	02 - Exédent reporté années antérieures					
12 - Charges de personnel et frais assimilés	573 400	53%	501 984	575 000	03 - Exédent reporté 2025	228 452			355 347	
42 - Op d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	9 692		12 388	12 388	13 - Remboursement charges de personnel	6000	22603		10000	
65 - Autres charges de gestion courante (dont ind élus - service incendie)	152 885		153 180	176 791	70 - Cantine+portage repas -Periscolaire	88500	80492		88000	
66 - Charges financières	8 755	16%	9 864	10 500	70 - Autres produits	6500	7149		2000	
67 - Charges spécifiques	100		0	250	73 - Impôts et taxes	720088	683392		651842	
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 700		5 737	5 737	74 - Dotations	255504	238379		224311	
60618 RESERVE FINANCIERE (inclus dans ch 11)	106 165			29 338	75 - Autres produits (don 35000)	48110	19250		9112	
VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	194 698			178 847	78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	5737				
TOTAUX FONCTIONNEMENT	1 356 891	100%	1 032 836	1 350 612		1356890	1060264		1350612	
DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					
Chapitres	BUDGET 2026		CFU 2025	BUDGET 2025	Chapitres	BUDGET 2026	CFU 2025	BUDGET 2025		
01 - Affectation résultat - déficit 2025	123 645				Excedents de fonctionnement capitalisés REPORT	166323				
Reste à réaliser de 2025	42675									
Report				121 930	Virement section FONCTIONNEMENT	164699			178 847	
164 - Remboursement emprunt	82628		61211	61215	42 - Op d'ordre de transfert entre sections (amortissement)	9 692	12 388		12 388	
PLU (dont 6075 de 2025)	6420		6929	21388	FCTVA	13000	17824		17824	
Facades (dont 2000 de 2025)	2000			6000	Taxe Aménagement	2000	4045		10000	
SEM 47	32340		32340	32340	Subvention d'investissement		146930		146930	
Autres investissements	86000		106582	154038			24156		30920	
Vestiaires USG FOOT - Mairie - Climatisation salles des Arcades										
Matériel nettoyage rues - platelage jardin médiéval à changer										
TOTAUX INVESTISSEMENT	355 711		207 062	396 909		355711	205343		396909	

Le budget 2026 devrait dégager une capacité d'investissement de 86000€ environ : les projets suivants sont en cours de chiffrage:

- Vestiaires USG FOOT - Mairie - Climatisation salles des Arcades
- Matériel nettoyage rues - platelage jardin médiéval à changer

Vote du CM :
Contre :0
Pour :18
Abstention :0

Un dossier complet BUDGET 2026 sera envoyé aux élus.

5. FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Le maire propose le dédommagement des frais de déplacements pour les élus au barème kilométrique fiscal annuel en vigueur, pour tout trajet avec le véhicule personnel, au-delà de 15 km autour de Gontaud de Nogaret.

La convocation de la réunion et la carte grise au nom de l'élue(e) seront demandées.

Ne s'applique pas au maire et aux adjoints

Un formulaire sera établi.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :18
Abstention :0

6. OUVERTURE DES COMMISSIONS MUNICIPALES AU PUBLIC-CHARTRE DES COMMISSIONS OUVERTES

Joëlle DREANO, adjointe déléguée à la démocratie participative, présente le projet de création de commissions ouvertes et la charte subséquente.

La démocratie participative désigne, dans sa définition la plus simple et la plus englobante, l'ensemble des démarches et des procédures qui visent à associer tous les citoyens au processus de décision politique, ce qui permet de renforcer le caractère démocratique des décisions prises.

Créer une citoyenneté active, informée, disposant d'un droit d'accès à l'information sur les projets

et les décisions prises par les élus permettant à tout citoyen volontaire de participer au processus décisionnel, tels sont les objectifs de la démocratie participative.

Il s'agit de « faire société ».

L'exercice de la démocratie participative fait partie intégrante du programme électoral pour lequel la liste « Bien vivre à Gontaud-de-Nogaret » s'est engagée à ouvrir les commissions municipales aux habitants, à consulter les citoyens sur les projets structurants, à créer un autre rapport entre élus et habitants.

Première étape de lancement de cette démocratie participative, la création de commissions ouvertes permettant à des habitants de participer aux travaux de réflexion, apporter leurs compétences ou connaissances, mais aussi de mieux connaître le fonctionnement d'une Mairie est proposée.

Ces commissions seront basées sur les commissions municipales élues précédemment, à savoir :

- Santé : 2 personnes
- Économie, tourisme, communication : 2 personnes
- Travaux : 2 personnes
- Écoles : 2 personnes
- Associations, culture, patrimoine, citoyenneté, démocratie participative, sport : 4 personnes

Joëlle DREANO présente la charte des commissions ouvertes et la fiche de candidature.

Vote du CM :
Contre :0
Pour :18
Abstention :0

7. TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Ce point est repoussé au prochain conseil municipal.

8. MEMBRES DE LA CCID : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rôle de la CCID :

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants ([article 1503 du CGI](#)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties ([article 1505 du CGI](#)) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ([article R. 198-3 du livre des procédures fiscales](#)).

Son rôle est **consultatif**. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, **les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale**.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les "listes 41" qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces listes 41 sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.

Nomination au CCID : 12 titulaires (6 élus + 6 non élus) et 12 suppléants (6 élus + 6 non élus)

Elus titulaires :

HERRADA CATHERINE - DE LEMOS PEREIRA WILLIAM - CORELLA HÉLÈNE - PAPA SANDRINE - NADALUTTI ANTHONY - DREANO JOELLE

Elus suppléants :

MURAT CECILE - LEGAL LIONEL - SOTON FREDERIC - FOUCAUD EMMANUEL - BETEILLE PASCAL

Non élus titulaires :

BONNEFOND CAMILLE - LESCURE ALAIN - Les anciens commissaires seront contactés.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

9. DROIT DE PRÉEMPTION

Le maire présente le dossier de préemption suite à la vente de la maison de René Spécogna.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter.

Vote du CM :

Contre :0

Pour :18

Abstention :0

10. COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Les vice-présidents des commissions qui se sont réunis dans le courant du mois d'avril présentent une synthèse des réunions : les comptes rendus seront envoyés à tous les élus.

- RV avec HABITALYS : Patrice Lendi présente le projet d'implantation de 10 maisons (idem Damazan) destinées à la location.



HABITALYS va proposer un projet d'implantation de maisons individuelles pour la vente.

- Hélène Corella présente une synthèse de la commission ECO-TOURISME-COM, et annonce notamment que le nom de domaine gontaud-de-nogaret.fr a été récupéré par le service des Systèmes d'Information de VGA (qui va faire le site internet de la commune) et propose au conseil municipal de choisir parmi les 3 propositions du visuel du site internet. Après la visualisation des 3 sites test, le conseil municipal décide à une grande majorité le [Thème 1 : Sun](#)
- Sandrine Papa fait une synthèse des conseils d'école qui se sont tenus en mars et avril :

- Ecole primaire

Effectifs 2025-26 : 89 / effectifs prévisionnels 2026-27 : 91

Les demandes :

- Amélioration du confort thermique
- Sécurisation et protection des locaux (volets roulants, baies vitrées, côté parking école et film anti-effraction), plan vigipirate
- Végétalisation des espaces extérieurs, faire des zones d'ombrage
- Affichage des symboles de la république

- Ecole maternelle

Effectifs 2025-26 : 55 / effectifs prévisionnels 2026-27 : 52

Les demandes :

- mise en place d'un relais sonore, l'alarme incendie dans la cour de récréation et que les alarmes soient couplées

entre la cantine et l'école.

- souhaite la climatisation des classes
- traçage d'éléments dans la cour de l'école
- Affichage des symboles de la république
- portail niveau rampe
- garde corps à revoir

11. QUESTIONS DIVERSES

1. Nominations des membres de syndicats VGA

Nom de la commune	Structures concernées	nombre d'élus à proposer par commune	nom des élus proposés par la commune	Information sur le nombre de siège pour VGA
GONTAUD DE NOGARET	Syndicat Mixte Fermé d'Aménagement des bassins versants du Trec, de la Gupie et du Médier SMATGM (GEMAPI)	1		26 (13 titulaires / 13 suppléants)
	Syndicat Mixte du Tolzac (GEMAPI)	4 (2 titulaires / 2 suppléants)		24 (12 titulaires / 12 suppléants)
	Syndicat Eau 47 (Eau)	2 (1 titulaire / 1 suppléant)		78 (38 titulaires / 38 suppléants)
	PETR	1		54 (27 titulaires / 27 suppléants)
	CIID*	2		21 (le Président de l'EPCI + 10 commissaires et 10 suppléants)
	GLEGT**	2 (1 titulaire / 1 suppléant)	DELIBERATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL	66 (43 titulaires / 43 suppléants)
Un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est une catégorie d'établissement public créée par la loi Maptam du 27 janvier 2014.				
Il est constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.				
Il élabore un projet de développement économique, écologique, culturel et social, appelé projet de territoire.				
Commission intercommunale des impôts directs (CIID)				
L'article 1650-A du CGI prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).				
La GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations) est un bloc de compétences confié aux EPCI de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2018 par les lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe).				

GEMAPI : LOUVEL GILLES

SYNDICAT MIXTE DU TOLZAC :

Titulaires : LOUVEL Gilles et POSER Alexandre

Suppléants : DREANO Joëlle et DE LEMOS PEREIRA William

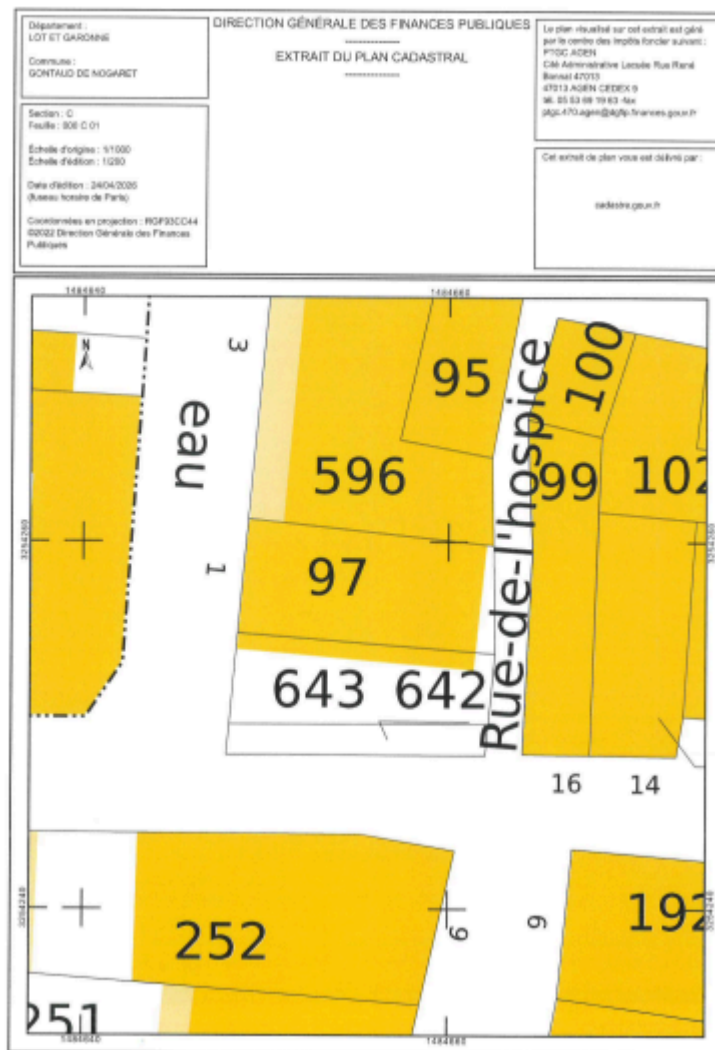
SYNDICAT EAU 47 : LENDI Patrice et POSER Alexandre

PETR (SCOT): HEINISCH ANNE-CATHERINE - TITULAIRE NADALUTTI ANTHONY - SUPPLÉANT

CIID : CORELLA Hélène et AUGUSTIN Christophe

2. Affaire MAISENTI

La famille MAISENTI souhaite vendre à la commune les parcelles 642 et 643 de 29 m2 pour 1€ symbolique (rue Tamisey de Larroque) : pour régulariser un oubli lors des travaux du centre bourg.



3. Scission commission "travaux" en 2 commissions :
 - a. Voirie - Espaces verts :
 - i. POSER Alexandre vice président
 - ii. HERRADA Catherine
 - iii. LOUVEL Gilles
 - iv. BETEILLE Pascal
 - b. Bâtiments - Lotissement - PLU :
 - i. LENDI Patrice vice président
 - ii. NADALUTTI Anthony

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

4. Patrick Maurin évoque la maison qui se trouve entre la pharmacie et l'épicerie qui tombe en ruine. Christophe Augustin annonce qu'il va falloir prendre un arrêté, sécuriser la zone et contacter les propriétaires.

5. Christophe Augustin liste les prochains rendez-vous :

- 30 avril : sous-préfecture et conseil communautaire à VGA à 16h
- 01 mai : trail organisé par OFF-ROAD au profit de YAOUNDE'NOUS
- 03 mai : vide grenier organisé par le comité des fêtes
- 04 mai matin : rv avec VGA économie et les dirigeants de l'usine qui va s'implanter sur la ZA de Gontaud de Nogaret
- 04 mai après midi : rv avec ERT / ENEDIS sur le sujet du poste source
- 7 mai : repas avec le Joyeux Sourire Gontaudais
- 8 mai : commémoration
- 10 mai : randonnée organisée par USG RANDO au profit de l'AFSEP
- 13 mai : journée démonstration avec l'ETS FIOROT : désherbage mécanique et nettoyage des rues - Tous les maires de VGA et les agents communaux sont invités.
- 10 juin : SEM47 - Forum promotion du lotissement
- 12 juin : fête des écoles
- 17 juin : réunion avec les associations

Fin de la réunion à 23h00

